

# LES 17 PRIORITÉS PARTAGÉES

2026-2029

POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE  
DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE  
DE BRUXELLES

Le Gouvernement bruxellois, les représentants des organisations patronales et les représentants des organisations syndicales ont élaboré un protocole d'accord contenant une série de priorités partagées. Une feuille de route commune pour l'avenir de Bruxelles, signée à l'occasion du Sommet social du 11 juin 2026.

Ces priorités sont réparties autour de 7 grands axes : mobilité, emploi, urbanisme, aménagement du territoire, économie, environnement, social-santé.





# SOMMAIRE

- **MOBILITÉ**

1. Plan régional mobilité
2. Coordination des acteurs de la mobilité

- **EMPLOI**

3. Accompagnement des chercheurs d'emploi
4. Aides à l'emploi
5. Métiers en pénurie

- **URBANISME**

6. Refonte du cadre urbanistique régional

- **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

7. Vision stratégique 2030

- **ÉCONOMIE**

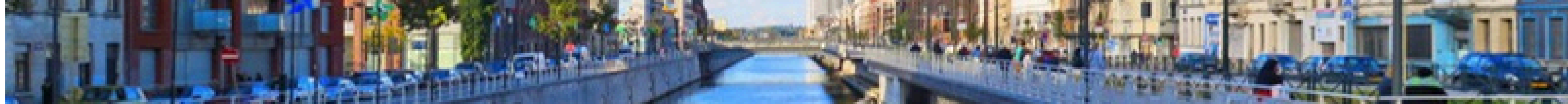
8. Plan de redéploiement de l'économie bruxelloise
9. Mécanisme d'accélération économique et cellules de reconversion pour une politique industrielle pérenne
10. Bruxelles comme hub technologique
11. Impacts et efficacité des aides économiques
12. Transition écologique du tissu économique

- **ENVIRONNEMENT**

13. LEZ
14. Politique d'isolation du bâti

- **SOCIAL-SANTÉ**

15. Accès universel et inconditionnel aux soins
16. Lutte contre le non-recours aux droits et aux soins
17. Renforcement de la cohésion sociale



# MOBILITÉ

## 1 PLAN RÉGIONAL MOBILITÉ

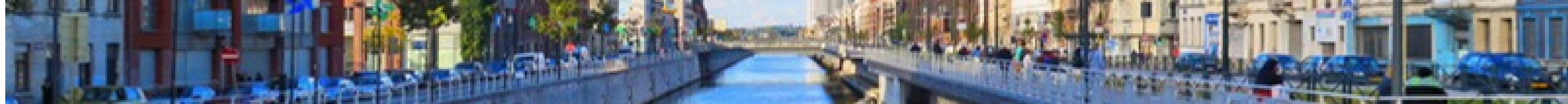
Plan régional de mobilité pour les **aspects socio-économiques**.



## 2 COORDINATION DES ACTEURS DE LA MOBILITÉ

Dans le cadre de la **révision de l'ordonnance Chantiers**, améliorer la coordination des acteurs de la mobilité.





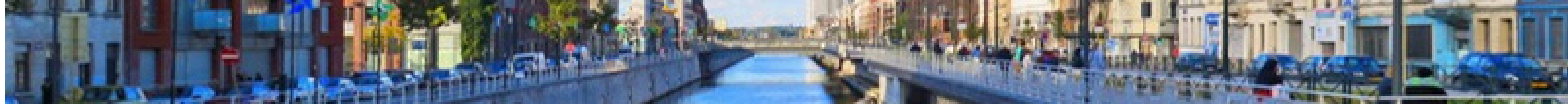
# EMPLOI

## 3 ACCOMPAGNEMENT DES CHERCHEURS D'EMPLOI

Développement d'une vision stratégique sur l'accompagnement et le contrôle des chercheurs d'emploi sur base de la proposition des interlocuteurs sociaux, en vue de **renforcer et d'encadrer la prise en charge des chercheurs d'emploi** et à mettre en œuvre via deux textes réglementaires distincts mais étroitement liés (notamment via une note cadre pour approbation au gouvernement, reprenant la vision stratégique développée) :

- **Adoption d'un cadre réglementaire dévolu à l'accompagnement des chercheurs d'emploi** en vue de son renforcement et, notamment, de son articulation avec l'orientation vers les métiers en pénurie et avec l'accompagnement socioprofessionnel réalisé par les partenaires d'Actiris et les cellules ISP des CPAS ;
- **Révision du contrôle de la disponibilité des chercheurs d'emploi.** En outre, une position bruxelloise quant à la définition d'emploi convenable sera établie.



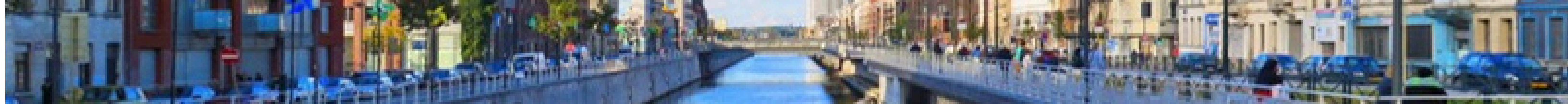


# EMPLOI

## 4 AIDES À L'EMPLOI

- Réforme du **dispositif ALE** ;
- Monitoring et évaluation du **système ACS** afin de mieux faire correspondre celui-ci aux besoins des différents secteurs et structures ;
- **Évaluation et révision des aides à l'emploi pour les simplifier et en améliorer l'efficacité**, dont la création d'un nouveau dispositif de soutien à l'emploi en remplacement de la prime Activa.

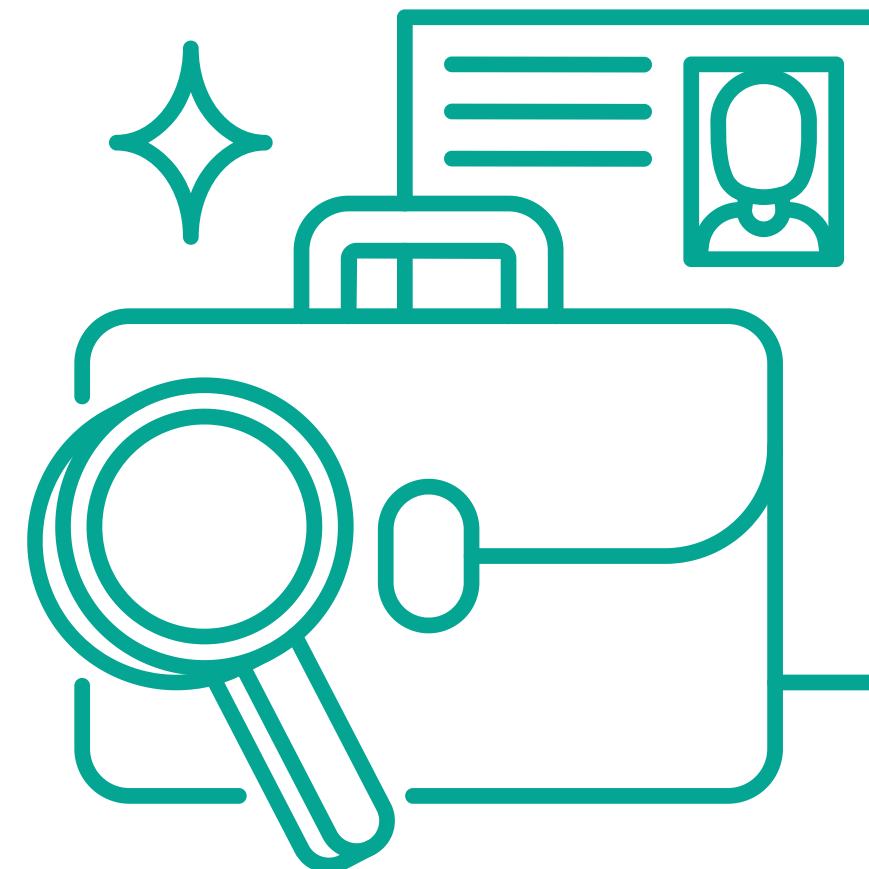


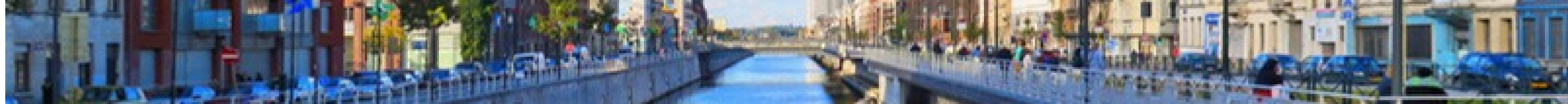


# EMPLOI

## 5 MÉTIERS EN PÉNURIE

Développer une **stratégie régionale « attractivité »**.



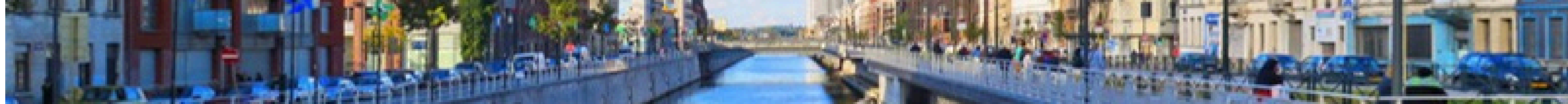


# URBANISME

## 6 REFONTE DU CADRE URBANISTIQUE RÉGIONAL

Refonte de l'ensemble du cadre urbanistique régional (COBAT, RRU, PRAS).



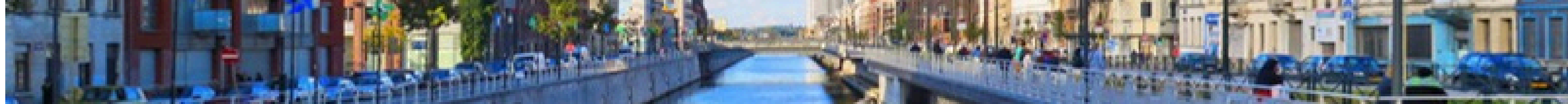


# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## 7 VISION STRATÉGIQUE 2030

Développement d'une vision stratégique 2030 renouvelée du développement territorial, visant à **mieux articuler les besoins en logements, les impératifs environnementaux et les objectifs de développement économique.**





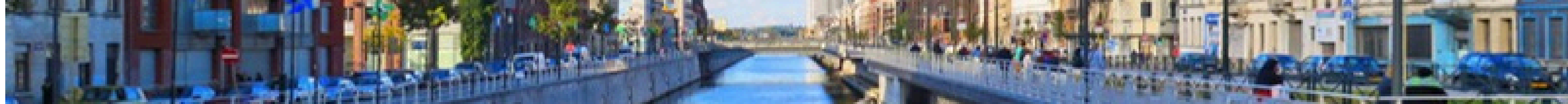
# ÉCONOMIE

## 8 PLAN DE REDÉPLOIEMENT DE L'ÉCONOMIE BRUXELLOISE

**Plan de redéploiement de l'économie bruxelloise** visant notamment à :

- **Lever les freins au dynamisme entrepreneurial**, en proposant des actions concrètes destinées à supprimer les barrières transversales identifiées ;
- **Développer les secteurs porteurs** tels que repris dans la DPR ;
- **Soutenir l'artisanat, les commerces de proximité, l'entrepreneuriat féminin, les ETA et les formes d'entrepreneuriat favorisant la diversité ;**
- **Soutenir l'économie sociale.**





# ÉCONOMIE

## 9 MÉCANISME D'ACCÉLÉRATION ÉCONOMIQUE ET CELLULES DE RECONVERSION POUR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE PÉRENNE

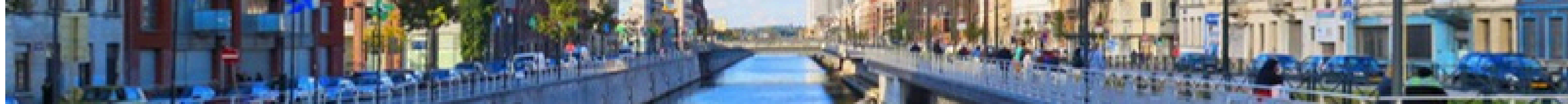
- Création d'un **mécanisme d'accélération économique** (zone franche) dont Audi, la zone du Port,... ;
- Mise en place de cellules de reconversion destinées à **renforcer une politique industrielle pérenne**.



## 10 BRUXELLES COMME HUB TECHNOLOGIQUE

Positionner Bruxelles comme un **hub technologique majeur en intelligence artificielle, FinTech, soins de santé, GovTech et industries culturelles et créatives**, en renforçant la coopération entre Innoviris, finance&invest.brussels et les acteurs académiques.





# ÉCONOMIE

## 11 IMPACTS ET EFFICACITÉ DES AIDES ÉCONOMIQUES

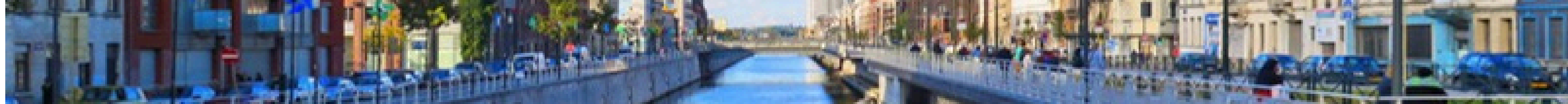


S'interroger sur les impacts et l'efficacité des aides économiques actuelles, en évaluant la pertinence d'en réformer certaines en faveur de prêts à taux réduit et de mécanismes de trésorerie plutôt que de primes.

## 12 TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU TISSU ÉCONOMIQUE



Poursuivre la transition écologique du tissu économique en soutenant les filières circulaires.



# ENVIRONNEMENT

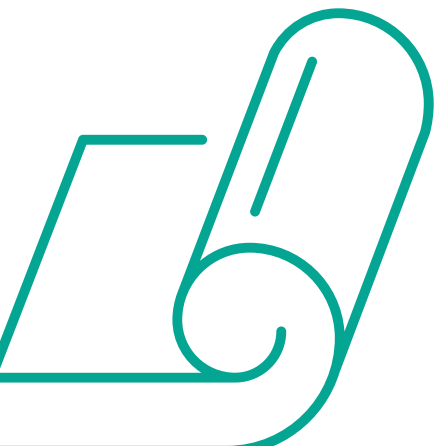
## 13 LEZ

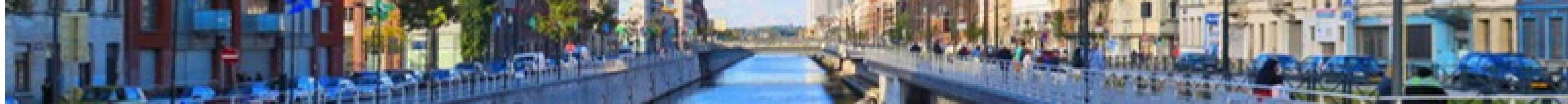


Le gouvernement appliquera la LEZ selon le **principe de finalité et de proportionnalité**, avec un cadre d'exceptions claires et délimitées, afin de concilier l'impact social, économique et environnemental. Ainsi, des exceptions seront prévues pour les usages professionnels mais aussi pour les catégories les plus vulnérables pour autant qu'elles soient clairement définies et qu'elles puissent être identifiées au moyen d'une source authentique.

## 14 POLITIQUE D'ISOLATION DU BÂTI

**Intensifier la politique d'isolation du bâti** (mesures concrètes avec sources de financement clairement identifiées).



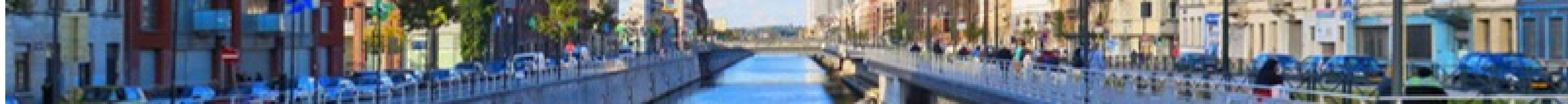


# SOCIAL-SANTÉ

## 15 ACCÈS UNIVERSEL ET INCONDITIONNEL AUX SOINS



- **Coordination et décloisonnement des politiques sociales et de santé**, en poursuivant le PSSI avec des priorités et moyens clairement définis ;
- **Renforcer la première ligne et une santé de proximité** via des démarches d'aller vers (dont les médibus) pour atteindre en priorité les quartiers en pénurie de professionnels et les publics les plus fragilisés ;
- Faire de la prévention et de la promotion de la santé une **priorité transversale**, en intégrant l'approche « Health in all policies » et les déterminants sociaux de la santé ;
- **Soutenir les structures de soins** (maisons médicales, structures pluridisciplinaires, santé mentale, revalidation, maisons de repos et alternatives) et garantir l'accès universel et inconditionnel aux soins ;
- **Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie** et renforcer le **soutien aux aidants proches** ;
- **Prioriser la santé mentale et la lutte contre les addictions**, en renforçant la prévention, l'accompagnement et en augmentant l'offre de lits.



# SOCIAL-SANTÉ

## 16 LUTTE CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS ET AUX SOINS



Lutter contre le non-recours aux droits et aux soins **en simplifiant les démarches, en améliorant l'information du public et en garantissant l'effectivité des droits existants.**

## 17 RENFORCEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE



Renforcer la cohésion sociale (lutte contre la pauvreté infantile, le décrochage scolaire, l'isolement et les inégalités territoriales), **améliorer les infrastructures de quartier, accorder une attention particulière aux familles monoparentales, et mieux inclure les personnes en situation de handicap** (accessibilité des bâtiments, services et espace public, et accès à l'emploi), en s'appuyant sur un financement pérenne des communes et des CPAS.